

# Stratégies nouvelles et recompositions sociales autour de la faune dans le Bassin du Congo

Cédric Vermeulen, Jean-Louis Doucet

Laboratoire de Foresterie tropicale et subtropicale. Unité de Gestion des ressources forestières et des milieux naturels. Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Passage des Déportés, 2. B-5030 Gembloux (Belgique). E-mail : vermeulen.c@fsagx.ac.be

Reçu le 6 décembre 2005, accepté le 22 juin 2006

La surexploitation de la faune dans le bassin du Congo en général et dans les concessions forestières en particulier reste une problématique d'une acuité aiguë. Le braconnage commercial menace non seulement la biodiversité mammalienne mais également la sécurité alimentaire à long terme des populations locales. Singulièrement, cette situation génère une réponse inédite et collégiale d'intervenants aux intérêts a priori divergents. Ainsi, autorités administratives, ONG internationales de conservation et entreprises forestières ont trouvé, dans le cadre des processus de certification, un *modus vivendi* commun pour amorcer une lutte anti-braconnage sur de vastes espaces. Cette étude analyse les intérêts de chaque partie et la place réservée aux populations dans ces recompositions sociales nouvelles autour de la faune.

**Mots-clés.** Gestion de la faune, conservation, concessions forestières, lutte anti-braconnage, bassin du Congo.

**New strategies and social blending around wildlife in Congo Basin.** The fauna's overexploitation in the Congo basin in general and within logging concessions in particular case still appears as a crucial problematic. Commercial poaching threats not only mammal biodiversity but also long-term food safety of local populations. Strangely, this situation is generating a new and collective answer from stakeholders having opposite interests. Administrative authorities, international NGOs of conservation, logging companies have found in the context of wood certification a common deal to begin an anti-poaching action on large landscapes. This study analyses interests of each stakeholder and discusses the place given to populations in this social blending around wildlife.

**Keywords.** Wildlife management, conservation, logging concessions, anti-poaching control, Congo Basin.

## 1. ACTIONS TOUS AZIMUTS

Juin 2004, Cameroun, province de l'Est. Au cœur de la forêt dense humide tropicale, sur un axe routier ne figurant sur aucune carte officielle, une équipe hétéroclite comptant des agents des Eaux et Forêts, des gendarmes, des membres d'une ONG internationale et des employés d'une société forestière se déplient pour une opération de lutte anti-braconnage financée par l'exploitant forestier lui-même (**Photo 1 et 2**). Bilan impressionnant de l'opération : près d'une tonne et demie de viande<sup>(1)</sup> saisie en 2 jours (Etoga, 2004). Mais qui sont ces braconniers investissant à grande échelle les nouveaux espaces interstitiels sans état et sans populations locales (avatars sublimés des

*commons*<sup>(2)</sup>) ouverts par l'exploitation forestière ? Et quelle nouvelle donne justifie ce soudain œcuménisme dans une lutte anti-braconnage orchestrée en dehors d'une aire protégée sur les terres d'un concessionnaire forestier ?

Précisons d'emblée que le phénomène et la réponse induite ne sont pas localisés au Cameroun : au nord du Gabon, le projet WWF/Minkébé déploie des unités mobiles de conservation sur une vaste zone couvrant près de 60000 km<sup>2</sup> rongée par le braconnage commercial (Dewachter, 2004). L'opération se fait en partenariat avec les compagnies forestières locales. Au nord Congo, l'expérience menée conjointement par la société forestière Congolaise Industrielle des Bois et la Wildlife Conservation Society américaine

<sup>(1)</sup> Évacuée une à deux fois par semaine par des trafiquants spécialisés, cette quantité saisie correspond, si l'on s'en tient aux chiffres produits par les études à long terme dans la zone, à 20 000 fois la consommation journalière d'un résident du groupe Badjoué. (Voir à ce sujet Delvingt *et al.*, 2002).

<sup>(2)</sup> Entendu au sens des travaux de Hardin (1968), ces espaces et biens communs impliquent une propriété conjointe et un accès libre à la ressource dont découlerait inéluctablement la surexploitation.



**Photo 1.** Saisies lors d'une opération conjointe de lutte anti-bracognage, Cameroun — *Weapons and bushmeat confiscated during a joint anti-poaching action.*

(Photo : M. Vandenhante)



**Photo 2.** Saisies d'une seule journée lors d'une opération conjointe de lutte anti-bracognage dans une concession forestière, Cameroun — *Buschmeat confiscated during a single day on an anti-poaching action in a forestry concession, Cameroon.*

(Photo M. Vandenhante)

sur près de 200000 ha bat son plein (Auzel, 2004). L'avènement prochain du TRIDOM (Trinational Dja-Odzala-Minkébé), comprenant des massifs forestiers au Cameroun, Congo Brazzaville et Gabon, généralisera sans doute cette nouvelle approche sur un total de près de 140000 km<sup>2</sup>. Le bassin du Congo, second écosystème forestier du monde par son étendue (près de 2,1 millions de km<sup>2</sup>) et sa biodiversité, est-il en passe de devenir le théâtre d'un nouveau modèle de conservation associant État, secteur privé et ONG internationales ?

## 2. DES NOUVELLES STRATÉGIES DE CONSERVATION

Cette situation inédite participe donc d'une nouvelle approche dans la conservation des ressources naturelles dans le bassin du Congo, approche où la notion de paysage et d'écosystème prime sur celle d'aire protégée, et inspirée directement de la vision américaine de la conservation. L'USAID et l'Union Européenne financent notamment le « Congo Bassin Forest Partnership », programme régional annoncé par les États-Unis au Sommet Mondial pour l'environnement de 2002 et dont l'importance a été réaffirmée au sommet de Brazzaville par le président de la République Française. La France pilote donc pour 2 ans ce vaste programme axé sur la conservation d'un

réseau d'immenses « landscapes » répartis dans 6 pays d'Afrique centrale. Soit, au total, près de 685500 km<sup>2</sup> (36 % du massif forestier d'Afrique centrale) inclus dans une stratégie globale annoncée comme « un cadre tangible pour une gestion basée sur des relations humaines fortes entre les intervenants locaux » (extrait du Rapport d'évaluation préliminaire du Partenariat pour la conservation, 2005) mais surtout conçue pour la conservation d'espèces animales et végétales nécessitant de vastes espaces. Une Stratégie nouvelle pour un retour sur constat toujours plus accablant : partout, les ressources naturelles (et particulièrement la grande faune) régressent.

## 3. LA GESTION PARTICIPATIVE LOCALEMENT EN ÉCHEC ?

Passage obligé de toute étude sur la gestion participative, l'énoncé presque axiomatique selon lequel « seule la responsabilisation des populations locales garantira une gestion durable des ressources » résonne dans le bassin du Congo comme une litanie creuse. Dans la région du Dja au Cameroun, exemple parmi d'autres, les efforts conjoints de l'Union Européenne, de la coopération hollandaise et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) durant plus d'une décennie de gestion participative n'ont en rien modifié les comportements destructeurs de la grande faune. Ultra sensibilisées, capables de réciter comme un poème les

<sup>(3)</sup> Le cas du Dja ne semble guère isolé : la plupart des communications du dernier Séminaire International sur l'Utilisation de la Faune Sauvage (Paris, Juin 2004), teintées de participation, cachait mal une réalité plus cruelle à avouer aux collègues en plénière, mais largement débattue en coulisses.

commandements de la gestion durable, les populations locales n'ont guère infléchi leurs pratiques. En 2004, les grands axes de braconnage autour de la Réserve du Dja sont toujours les mêmes qu'il y a 10 ans<sup>(3)</sup>.

#### 4. DES CONSERVATIONISTES QUI DÉCULPABILISENT

Forts de ce constat alarmant, les conservationistes (entendus comme les acteurs de la conservation de la nature) adoptent aujourd'hui une approche nouvelle qui réhabilite la traditionnelle lutte anti-braconnage au sein d'une stratégie plus vaste, tant en termes de concepts qu'en termes d'espaces biogéographiques. Ainsi, s'ils ont concédé qu'aucune gestion de la faune ne se fera sans les populations locales<sup>(4)</sup> et si les concepts participatifs tiennent plus que jamais le haut du pavé, ils sont également sortis de leur réserve (au sens propre comme figuré) pour annoncer qu'aucune gestion de la biodiversité ne peut se restreindre aux espaces protégés. Ils affirment, sans doute avec raison, qu'il est illusoire d'attendre une gestion patrimoniale endogène sur une ressource mobile très faiblement appropriée coutumièrement. Fait significatif également, le « braconnage » n'est plus considéré comme un concept fourre-tout mal défini. Tandis que la chasse villageoise à vocation alimentaire (**Photo 3**) est considérée comme légitime, toutes les formes de commercialisation sont combattues. Enfin, les conservationistes s'adressent maintenant à leurs voisins : les exploitants forestiers, et les immenses espaces forestiers qu'ils occupent. Au Gabon, c'est un modèle de gestion en « blocs forestiers paysagers », qui est proposé (Dewachter,

2002). Ce modèle comporte un noyau intact de forêts primaires entouré par des concessions forestières où le braconnage serait contrôlé, le tout auréolé par une bande réservée à la chasse villageoise. Le système garantit à la fois la conservation des espèces animales et le maintien à long terme de la sécurité alimentaire protéique des populations locales. Les conservationnistes déculpabilisent d'autant plus que les nutritionnistes leur donnent raison (Hladick *et al.*, 1996) : à terme, c'est la sécurité alimentaire (et partant le mode de vie) d'un grand nombre de peuples forestiers qui est en jeu.

#### 5. LES EXPLOITANTS FORESTIERS TERGIVERSENT

Nouveaux arrivés dans la gestion de la faune, les exploitants forestiers agissent moins par conviction que par nécessité. Sous la pression des ONG environnementalistes et de leurs campagnes médiatiques désastreuses pour leurs images et débouchés, les concessionnaires parviennent de moins en moins à se retrancher derrière l'État pour s'affranchir de leur responsabilité en matière de braconnage. Qui plus est, engagés dans les premiers plans d'aménagements intégrés, hésitant au seuil de différents systèmes de certification des bois comprenant des Principes, Critères et Indicateurs<sup>(5)</sup> sur la faune, certains exploitants commencent à s'impliquer à des degrés divers. Cependant peu d'exploitants ont perdu de vue que la lutte anti-braconnage constitue une dépense sans retour direct sur investissement. Les exploitants qui financent eux-mêmes la lutte anti-braconnage se comptent encore sur les doigts d'une main. La plupart, à l'instar de leurs lobby internationaux, revendentiquent l'intervention financière de la communauté internationale dans le domaine (lire les documents de l'IFIAsite.com et de l'ATIBT sur www.atibt.com).

En pratique, la panoplie des mesures mises à leur disposition est variée. Celle-ci se décline en mesures conservatrices, accompagnatrices et répressives (Doucet *et al.*, 2002). Les mesures répressives incluent le contrôle des mouvements humains au sein des concessions, l'interdiction de chasse sur les lieux de travail, l'interdiction de transport de la venaison et la lutte anti-braconnage classique. Les mesures accompagnatrices comprennent des plans de gestion de la chasse incluant une chasse à pied autorisée autour des bases-vies, ainsi que toutes les initiatives visant à fournir autant une alternative économique (maraîchage, boulangerie) qu'une alternative protéique à la viande de brousse (pisciculture, élevage, boucherie). Enfin,



**Photo 3.** Chasseurs villageois, Cameroun — *Village hunters, Cameroon.* (Photo : JL Doucet.)

<sup>(4)</sup> Le premier numéro de Carpo Focus (juillet 2004), revue affirmant l'émergence du World Wildlife Fund Afrique centrale, est un florilège d'articles dosant savamment lutte anti-braconnage et gestion participative.

<sup>(5)</sup> Les différents systèmes de certification, qui visent à garantir l'origine et le caractère durable de la production de bois, diffèrent moins par leurs Principes et Critères que par l'organisme chargé en définitive d'attribuer la certification.

les mesures conservatrices consistent essentiellement dans la délimitation de séries de conservation au sein de la concession. La lutte anti-bracconnage intervient donc comme un maillon parmi d'autres dans un plan d'action intégré.

En Afrique centrale, les concessionnaires appliquant tout ou partie de ce programme ne dépassent actuellement pas la dizaine. Cependant, sous l'influence des bailleurs de fonds, leur nombre va croissant.

## **6. LES POPULATIONS PLUS OU MOINS LOCALES EN ACTION**

Comme nous l'avons souligné, les conservationistes entendent pratiquer sur le terrain une politique répressive différentielle en fonction des acteurs et pratiques rencontrés. Plus facile à écrire qu'à réaliser, tant les stratégies des autochtones et des allochtones<sup>(6)</sup> relèvent d'inextricables interactions.

## **7. BOULIMIE DE RESSOURCES NATURELLES**

Le trait commun aux différents usagers de la faune en contact avec les exploitants forestiers (ouvriers ou non, allochtones comme autochtones) semble la volonté de gagner une course aux ressources faunistiques, de capter la « rente animale »<sup>(7)</sup> contenue dans les espaces forestiers non appropriés et jadis inaccessibles. Ces massifs contiennent en effet une ressource si abondante qu'elle rend l'effort de chasse très rentable et promet une monétarisation rapide avec un investissement minimal. La course à « l'or sur patte » est lancée... Une course qui doit par ailleurs peu à une hypothétique paupérisation des peuples forestiers dans la zone, puisqu'elle est concomitante d'une période sans précédent de partage (légal ou illégal) des richesses forestières avec les populations<sup>(8)</sup>. Comme le soulignait Karsenty (2001), il s'agit plutôt d'une tendance globale des acteurs locaux à reproduire les pratiques de l'État rentier et de ses partenaires économiques dans leur gabegie de ressources naturelles.

## **8. LES OUVRIERS NE PROSPECTENT PAS QUE LE BOIS**

En première ligne dans l'exploitation abusive de la faune, les ouvriers profitent de l'aubaine qui leur est offerte et de la complaisance de leurs employeurs pour s'adonner à une activité d'autant plus lucrative que la demande se trouve à la porte des engins : les villes-forêts créées pour les loger et abritant familles, commerçants et désœuvrés (Auzel, 2002). La chasse est d'autant plus aisée et rémunératrice que la faune n'a jamais été exploitée : une étude réalisée au Nord Congo montre que les prospecteurs en forêt doublent leurs salaires par la chasse (Auzel, Wilkie, 2000). Considérer que cette chasse est imputable à des allochtones est hélas trop simple : pression sociale oblige, près de la moitié des employés des entreprises forestières sont généralement issus qui de l'arrondissement, qui des villages avoisinants.

## **9. DES VILLAGES SANS FEMMES, SANS ENFANTS ET ... SANS AUTOCHTONES**

Second phénomène lié à l'ouverture des voies d'accès par les exploitants forestiers, l'installation des campements de chasse commerciale relève d'une stratégie essentiellement allochtonne. Les espaces vierges de contrôle étatique et coutumier sont préférentiellement occupés. Ces nouveaux « villages », sans femmes et sans enfants, métissés d'ethnies (et parfois de nationalités) variées se constituent avec pour seul ciment social l'activité commune de braconnage<sup>(9)</sup>. Volatils, ils apparaissent et se déplacent au gré de la disponibilité de la ressource et du caractère carrossable des axes. Certains prétendent cependant petit à petit à une reconnaissance administrative, clé du maintien de leur activité à long terme. Les tentatives pour édifier lieux de culte et débits de boisson constituent un pas dans ce sens. Quoi qu'il en soit, les campements s'inscrivent à l'amont d'une filière très organisée de commerce vers les grandes villes, filière où nombre de représentants de l'État tiennent des places de choix, notamment en tant que pourvoyeurs d'armes.

<sup>(6)</sup> Nous entendons par autochtones les populations locales dont les groupes ethniques occupent traditionnellement l'espace forestier considéré, et sur lequel ils manifestent des maîtrises coutumières. Par opposition, les allochtones ne peuvent prétendre à de tels droits. Ils sont souvent présents en raison d'une activité économique.

<sup>(7)</sup> À l'image de la rente forestière, entendue comme la biomasse accumulée par l'écosystème en l'absence d'exploitation.

<sup>(8)</sup> Au Cameroun comme au Gabon, la mise en place des diverses formes de redevances forestières aux pouvoirs décentralisés et aux populations locales, calculées selon les cas au pied, au m<sup>3</sup>, ou à la surface, déverse dans le milieu rural une manne aussi inattendue que peu providentielle, puisqu'elle a pour conséquence première l'implosion sociale des communautés. Mais la redevance forestière n'est pas la seule boîte de Pandore récemment ouverte à l'appétit des populations longtemps écartées du partage: l'avènement de la foresterie communautaire légale a ouvert la voie à tout un circuit de contrebande du bois d'œuvre dont les populations tirent également profit.

<sup>(9)</sup> Il n'existe pas d'étude spécifique à ce sujet. L'organisation sociale de ces campements se rapproche cependant vraisemblablement de celle des campements d'orpailleurs décrits par Lahm (2002).

## 10. LES « GARDIENS DE LA FORêt » S’EN DONNENT À CŒUR JOIE

Contrairement à ce que toute une littérature prétend à leur sujet, les autochtones ne sont pas en reste. Exemple parmi tant d’autres, le village enclavé de Bizam dans l’arrondissement de Lomié au Cameroun. Cette petite localité, qui compte seulement 304 résidents (66 hommes en âge de chasser) répartis entre le groupe ethnique majoritaire Nzimé et un campement Baka détient le triste privilège d’avoir abattu 17 éléphants (**Photo 4**) en un mois dans le massif forestier en cours d’exploitation. Sur les 1 732 kg de viande récoltés durant cette période (toutes espèces confondues), seuls 36 % ont été consommés localement, le reste ayant été vendu (Bissa Bissa, 2004). Tous les villages ne présentent heureusement pas ce profil menaçant. Le grand braconnage aux espèces charismatiques reste en général assez localisé. Mais l’effort de chasse à des fins monétaires sur les antilopes de forêt reste, lui, une constante inquiétante, et concourt sans conteste à la disparition de la biomasse majeure présente en forêt. Delvingt *et al.* (2002), démontrent pour de nombreux cas le manque de durabilité de la chasse villageoise quand elle vise une monétarisation même partielle. L’ouvrage de Robinson et Bennett (2000) est également édifiant sur le sujet. Le temps mythique où les populations locales vivaient en équilibre avec leur milieu semble définitivement révolu.

## 11. UNE LUTTE ANTI-BRACONNAGE BIEN ACCUEILLIE ?

Par essence, toute action répressive à l’encontre d’un circuit de commercialisation impliquant de nombreuses personnes ne devrait rencontrer au mieux qu’une sourde hostilité. Paradoxalement, les populations locales, mêmes actives dans la chasse commerciale, sont parfois favorables aux actions de lutte anti-braconnage,



**Photo 4.** Éléphant braconné, Cameroun — *Poached elephant, Cameroon.* (Photo : M. Vandenhaut)

auxquelles elle prêtent volontiers un concours délateur. Ces opérations constituent en effet pour ces dernières une façon de réaffirmer leur emprise sur des confins peu appropriés et de déloger de turbulents intrus. La plupart des villageois sont conscients que le niveau d’exploitation des braconniers professionnels est inacceptable. Il n’est pas impossible que la motivation sous-jacente de cette collaboration reste celle de capter la rente faunique « entre-soi ».

Quant aux ouvriers, ils accueillent plutôt bien la lutte anti-braconnage quand elle s’accompagne d’une campagne de sensibilisation. La prise de conscience d’une possible dépréciation marchande du bois liée au braconnage constitue en effet un argument porteur.

## 12. L’ADMINISTRATION FLAIRE LE VENT

Une des attitudes les plus étonnantes dans ce nouveau type de partenariat pour la lutte anti-braconnage est bien l’engouement manifeste des deux administrations, territoriale et des forêts. Certains esprits chagrinés prétendent sans doute que ces dernières sont toujours promptes à faire respecter les prérogatives régaliennes de l’Etat pourvu que le montant des per-diems alloués soit conséquent. Mais la politique du ventre a toujours pour limites d’autres intérêts, comme par exemple l’affirmation du contrôle étatique sur l’espace forestier, elle-même contrebalancée par un souci de paix sociale. L’administration territoriale y est particulièrement sensible, qui soutiendra toute initiative visant à asseoir son contrôle sur des groupes échappant manifestement à son autorité, mais qui tempérera les actions musclées susceptibles de provoquer de trop grands troubles sociaux. Par ailleurs, cette administration est bien placée pour savoir que toute action de lutte anti-braconnage peut se retourner politiquement contre elle si par malheur elle venait à toucher aux intérêts d’un puissant impliqué dans le trafic. Son engagement en est d’autant plus significatif.

La participation de l’administration des Eaux et Forêts aux opérations de lutte anti-braconnage semble elle plus couler de source. L’émergence de structures centrales dédiées à la lutte anti-braconnage, encouragée par les bailleurs de fonds, a placé un certain nombre de fonctionnaires devant l’obligation de résultats. Le financement externe d’actions qu’ils sont normalement sensées remplir au titre de leur simple salaire constitue une motivation appréciable. En ce sens, la collaboration avec des entreprises forestières ressemble bel et bien à une aubaine juteuse.

## 13. LÉGALISER L’ILLÉGAL

Une autre des tendances observée ces dernières années au sein des administrations des forêts camerounaises semble la volonté (consciente ou non) de légaliser

les pratiques illégales afin de se débarrasser des remontrances internationales que ces dernières ne manquent pas de susciter. Avec les éternels questionnements et émotions qu'elle suscite, la faune constitue un domaine précurseur dans le domaine. Au Cameroun, les vives critiques sur les filières de commercialisation de la viande de brousse ont abouti à la mise en place de « permis de collecte », permis qui n'ont présenté pour seul effet que de sécuriser davantage les commerçants illégaux et de compliquer le travail de contrôle. Simple acte administratif, ces permis ne régulent en effet ni la provenance ni le mode de chasse. Il est donc maintenant possible de transporter légalement du gibier abattu en toute illégalité.

Le « manuel des procédures d'attribution et normes de gestion des zones de chasse communautaire », actuellement en cours de rédaction au Cameroun, procède d'une démarche similaire. Une avalanche de procédures administratives régulant les pérégrinations kafkaiennes de la progression du dossier d'attribution de ces zones de chasse masque un vide criant de normes techniques. Sous le vernis des « Comités de gestion de faune » l'administration se prépare donc à entériner les comportements de surexploitation.

## 14. CONCLUSION

Aux noces de Cana de la surexploitation, chacun dans le bassin du Congo goûte au miracle de la transformation de la faune en francs CFA. Épiphénomène de l'exploitation forestière, articulé autour d'alliances locales nouvelles, difficile à cerner et quantifier, le braconnage fait ciller les yeux<sup>(10)</sup> des plus engagés. Le souci des générations futures ne semble hanter que les conservationnistes, souci que leur détracteurs qualifient de rousseauïsme romantique. L'affirmation selon laquelle l'idée de conservation de la nature n'est qu'une préoccupation d'occidental fortuné n'est sans doute pas complètement erronée. Mais le communautarisme militant proposé en lieu et place relève de la même projection extérieure aux communautés concernées.

En attendant et pour sortir de l'aporie, il s'avère que, complices ou non du saccage du patrimoine faunique qui les entoure, les populations locales en dépendront encore longtemps pour leurs apports protéiques. À ce seul titre, l'intervention de la communauté internationale se justifie. Certes, la situation s'y prête

mal : nombre des acteurs en présence, en ce compris les administrations nationales, trempent dans des pratiques de surexploitation des ressources naturelles. Et les mécanismes mis en place semblent échouer un à un, constate amèrement Smouts (2000) dans son article « Un monde sans bois ni lois ». Épinglées, les politiques de gestion participative ne produisent pas les effets escomptés<sup>(11)</sup> et restent très en deçà des attentes générées par l'ampleur du désastre.

Dans ce contexte, la collaboration nouvelle entre les Eaux et Forêts, conservationistes et exploitants forestiers ne ressemble pas à la très éthique et esthétique solution espérée. Bras séculier redouté, la lutte anti-bracconnage recèle une violence latente qui entre en écho avec toutes les manifestations répressives d'États africains à la démocratie hésitante. Présentée comme mode dissuasif à l'intérieur d'une démarche intégrée incluant campagnes de sensibilisation, alternatives économiques et protéiques, cette pratique semble paradoxalement contribuer à sauver les démarches participatives en leur conférant un crédit nouveau. Elle augure cependant de nombreuses recompositions sociales dont les conséquences commencent tout juste à être perceptibles.

## Liste des abréviations :

- ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
- IFIA : Association Interafrique des Industries Forestières
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- TRIDOM : Parc Trinational Dja-Odzala-Minkébé
- UICN : Union International pour la Conservation de la Nature
- USAID : United State Agency for International Development ([www.usaid.gov](http://www.usaid.gov))
- WCS : Wildlife Conservation Society
- WWF : World Wildlife Fund

## Bibliographie

- Auzel P. (2002). Les villes en forêt : impact de l'exploitation forestière sur la gestion coutumière des ressources naturelles. In Delvingt W. (éd.). *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. Gembloux, Belgique : Presses agronomiques de Gembloux, p. 235–254.

<sup>(10)</sup> Dans sa grande capacité à dénoncer les travers de l'exploitation forestière illégale, l'organisation Global Forest Watch ([www.globalforestwatch.org](http://www.globalforestwatch.org)) documente cependant peu les questions relatives à la faune. Les rapports publiés sur internet de Forest Monitor ([www.forestsmonitor.org](http://www.forestsmonitor.org)) mentionnent fréquemment le braconnage mais il n'existe que peu d'études spécifiques.

<sup>(11)</sup> Les différents modèles de Zones Cynégétiques à Gestion Communautaires qui produisent actuellement des résultats significatifs reposent tous sur l'existence d'un marché extérieur élitiste de la chasse sportive. Si ils constituent un bon exemple de partage des dividendes et d'alternatives au braconnage (Vermeulen, Ouedraogo, 2003), ils ne gèrent en aucune manière la chasse villageoise et restent muets sur le calcul des prélèvements durables (lire notamment Dandjouma, Tchikangwa, 2002).

- Auzel P., Wilkie DS. (2000). Wildlife use in Northern Congo : Hunting in a commercial logging concession. In Robinson JG., Bennett E. (eds). *Hunting for sustainability in tropical forest*. New-York: Columbia University Press, p. 413–426.
- Auzel P. (2004). *La gestion de la faune dans les concessions forestières périphériques au Parc National Nouambale Ndoki, République du Congo*. Communication présentée au 6<sup>e</sup> symposium international sur l'utilisation durable de la faune sauvage, Paris : 6-9 juillet 2004.
- Bissa Bissa L. (2004). *Étude de la chasse villageoise des populations riveraines de l'UFA 10-030 : cas du village Bizam*. Rapport de stage pré-professionnel. Mbalmayo, Cameroun: École des Eaux et Forêts, 17 p.
- Dandjouma M, Tchikangwa B. (2002). *L'expérience des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire au Sud-Est Cameroun*. Communication présentée à l'atelier des acteurs impliqués dans la conservation en périphérie du Dja, Abong-Mbang, Cameroun, 14-15 mars 2002.
- Delvingt W., Dethier M., Auzel P., Jeanmart P. (2002). La chasse Badjoué : gestion coutumière durable ou pillage de la ressource gibier ? In Delvingt W. (éd.). *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. Gembloux, Belgique : Presses agronomiques de Gembloux, p. 65–92.
- Dewachter P. (2002). *Gestion de la chasse dans les concessions forestières : l'expérience du projet Minkébé*. Communication présentée à l'Atelier National sur la Problématique de la viande de brousse, Lopé, Gabon, décembre 2002.
- Dewachter P. (2004). Parks in larger landscapes : the Minkebe conservation project. *Carpo Focus* 1, p. 21.
- Doucet JL, Delvingt W., Jeanmart P., Ntchandi-Otimbo PA. (2002). *Pour une prise en compte pragmatique des aspects socio-environnementaux dans les plans d'aménagements forestiers*. Projet d'assistance technique aux exploitants forestiers. Rapport final, FUSAGx-WWF, DGIS. Gembloux : Belgique, 58 p.
- Etoga G. (2004). *Mission pour la mise en place d'un dispositif de lutte anti-bracognage sur l'axe Kongo-Kagnol, Minef*. Projet GDF-PAC, Cameroun : WWF, NT, FUSAGx, 40 p.
- Hardin G. (1968). The tragedy of the commons. *Sciences* 162, p. 1243–1248.
- Hladick CM., Hladick A., Pagezy H., Linares O., Koppert GJA., Froment A. (1996). *L'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement*. Série MAB. vol. 130. Paris : Unesco.
- Karsenty A. (2001). Vers la fin de l'état forestier ? Appropriation et partage de la rente forestière au Cameroun. *Pol. Afr.*, p. 147–161.
- Lahm S. (2002). *L'orpailleur au nord-est du Gabon. Historique et analyse socio-écologique*. Libreville, Gabon : Institut de Recherche en Écologie tropicale, 136 p.
- Rapport d'évaluation préliminaire du Partenariat pour la conservation, 2005.
- Robinson JG., Bennett E. (eds) (2000). *Hunting for sustainability in tropical forest*. New-York, USA : Columbia University Press, 582 p.
- Smoutz MC (2000). Un monde sans bois ni lois. *Crit. Int.* 9, p. 131–146.
- Vermeulen C., Ouedraogo F. (2003). La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso). Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. *Parcs Réserves* 58 (2), p. 32–44.

L'auteur tient la littérature générale à la disposition des personnes intéressées.

(18 réf.)